PROCES VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 10 FEVRIER 2022

Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Proviseur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Proviseur Adjoint
PRUVOST Nicolas	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
LASSAN Sophie	Rep des personnels du 1er degré
VIVIER Vincent	Rep des personnels du 2nd degré
GAOU Nicole	Rep des personnels du 2nd degré
KOSSOU Ronan	Rep des personnels du 2nd degré
MOUNKAILA Boubacar	Rep des personnels admin et techniques
N'DJEUNGA Jean-Philippe	Rep des élèves
OUMAROU DIALLO Adil	Rep des élèves
BERTHO Erwan	Rep des parents d'élèves
TEFRIDJ Rachida	Rep des parents d'élèves
JULLIEN Stéphane	Conseiller consulaire
GAY Louis-Vincent	Consul de France
MATHIEU Els	Présidente APE
Invitée :	
BLASZCZYK Carole	Attachée de coopération éducative

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation des PV du Conseil d'Établissement du 1er décembre 2021 (vote)**
3. **Calendrier scolaire 2022-2023 (vote)**
4. **Organisation examens 2022 (information)**
5. **Labellisation Génération 2024 (vote)**
6. **Point de situation COVID 19 (information)**
7. **Recrutements (information)**
8. **Travaux (information)**
9. **Questions diverses**

LYCEE LA FONTAINE
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
640 avenue du Fleuve Niger PL040 | BP 529 Niamey NIGER | Tél. : +227 20 72 21 63 | Fax : +227 20 73 42 43 | www.lfniamey.fontaine.ne

Le quorum étant atteint, Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h20 et remercie les membres présents.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

- Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE pour les représentants de l'administration
- Secrétaire adjoint : M. BERTHO, représentant des parents d'élèves-liste indépendante

Les représentant des personnels – liste intersyndicale ont signalé au secrétariat de Monsieur le Proviseur qu'ils feraient une déclaration liminaire (Annexe 1) en début de séance. Monsieur le Proviseur les invite à prendre la parole.

2. Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 1er décembre 2021 (vote)

Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal du conseil d'établissement du 1er décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Calendrier scolaire 2022-2023 (vote)

Monsieur le Proviseur présente les trois propositions de calendrier aux membres du CE. La proposition 1 est faite par l'IEN et correspond au calendrier de la zone. La proposition 2 est faite par l'établissement et a reçu un avis favorable du conseil pédagogique et du conseil du 2nd degré. La proposition 3 émane des enseignants du 1er degré et a reçu un avis favorable du conseil d'école. Les propositions 2 et 3 supposent une pré-rentrée le 31 août.

Concernant la proposition 3 qui implique de rogner sur les vacances d'hiver, Monsieur le Proviseur exprime son inquiétude quant au temps de repos des élèves et particulièrement des lycéens si les examens sont maintenus en mars. Si les examens sont pérennisés au mois de mai, une reprise le 8 mai ne permet pas un dialogue avec les enseignants au retour des vacances pour les candidats qui passent les épreuves de spécialité.

La représentante des personnels du 1er degré exprime l'inquiétude des enseignants du Primaire quant à la longue période de neuf semaines en fin d'année alors que prendre trois jours sur les vacances serait tout à fait supportable. Mais elle admet que les contraintes du primaire et du secondaire sont différentes.

Un représentant des enseignants du 2nd degré- liste Intersyndicale confirme la différence de rythme entre les deux structures et précise que les enseignants du secondaire se sont montrés favorables à la proposition 2.

Les représentants des élèves expriment la nécessité d'avoir les deux semaines de congé en février afin de pouvoir réviser sereinement.

Le représentant des personnels administratifs et techniques précise qu'il soutiendra au nom des agents qu'il représente la proposition 3 car elle ne prévoit aucun rattrapage.

Monsieur le Proviseur précise qu'il faut procéder à un vote des membres du CE pour obtenir l'autorisation de rentrer le 31 août, puisqu'il faut demander une dérogation :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition de rentrer le 31 août est votée à l'unanimité.

Les différents calendriers sont soumis au vote :

Calendrier 1	Calendrier 2	Calendrier 3
Pour : 0	Pour : 12	Pour : 3

La proposition 2 (Annexe 2) reçoit un avis favorable et sera soumise à l'avis de l'IEN, du poste diplomatique et de l'AEFE.

4. Organisation examens 2022 (information)

Monsieur le Proviseur informe les membres du conseil d'établissement des nouvelles dispositions concernant les examens. Les épreuves de spécialité des classes de terminale ont été reportées et se dérouleront probablement du 11 au 13 mai 2022 sous réserve de la confirmation par la DGESCO, les épreuves pratiques et orales devant se dérouler du 16 au 20 mai pour la zone de Cotonou.

L'épreuve de Philosophie devrait avoir lieu le 9 juin et le grand oral entre le 13 et le 24 juin.

Les épreuves anticipées de 1ère devaient se dérouler le 10 juin pour l'écrit et du 13 au 24 juin pour l'oral.

Ces dates sont en attente de confirmation au bulletin officiel.

Une représentante des enseignants du 2nd degré- liste Intersyndicale demande quel sera le format pour les épreuves orales. Monsieur le Proviseur répond que pour l'instant ces épreuves sont prévues en distanciel et que le format évoluera en fonction des dispositions prises par le gouvernement nigérien en termes de mobilité et de législation COVID.

Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet se dérouleront les 14 et 15 juin (dates parues au BO), l'épreuve orale est prévue le 1er juin.

5. Labellisation Génération 2024 (vote)

Madame la Proviseure adjointe présente le projet de labellisation Génération 2024 qui reconnait l'engagement des établissements dans une dynamique de développement de la pratique de l'EPS et qui permet de faire vivre les valeurs de l'olympisme au sein de l'établissement.

Un représentant des enseignants du 2nd degré- liste Intersyndicale regrette que l'équipe EPS n'ait pas été consultée sur la labellisation. En effet l'équipe considère que ce label n'apporterait rien avec l'établissement et considère que l'organisation des jeux olympiques actuellement ne véhicule pas de valeurs positives ; elle y est donc opposée.

Monsieur le Proviseur rappelle que la particularité des jeux olympiques de 2024 est de mettre ne exergue les valeurs paralympiques. Ainsi, le projet handisport porté par l'équipe EPS et qui rassemble plus de 120 élèves et 6 enseignants autour de la pratique sportive en situation de handicap s'inscrit bien dans cette démarche.

Monsieur le Conseiller de coopération et d'Action Culturelle précise que le poste diplomatique est labellisé *Terre des jeux* et travaille sur un certain nombre de projets dont l'envoi d'une sportive olympique nigérienne en France pour compléter son entrainement.

Un représentant des enseignants du 2nd degré- liste Intersyndicale répond que l'équipe EPS est très intéressée par ces différents projets et que les contacts pris par le SCAC intéressent les enseignants.

La représentante des personnels du 1er degré précise que les enseignants du Primaire s'associent à l'équipe EPS considérant que les projets portés par l'AEFE se font au détriment des projets portés et choisis par les enseignants.

Le projet de labellisation Génération 2024 est soumis au vote

Pour : 9
Contre : 3
Abstention : 3

La demande de labellisation Génération 2024 reçoit un avis favorable.

6. Point de situation COVID 19 (information)

Monsieur le Proviseur rappelle l'importance du protocole en vigueur particulièrement au cours de la période qui vient de s'écouler avec une circulation active du virus. Le CHSCT se réunit le jeudi 17 février et étudiera un assouplissement du protocole compte tenu de la diminution du taux d'incidence.

7. Recrutements (information)

Pour la rentrée prochaine, un poste de professeur des écoles est vacant (poste non pourvu depuis deux ans) et six postes sont susceptibles d'être vacants (Lettres modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, EPS et professeur des écoles). La CCPL doit se réunir le 28 février mais le mouvement devrait être limité cette année compte tenu des difficultés statutaires rencontrées. Un Comité technique se réunit le 15 février à l'AEFE et devrait communiquer des instructions spécifiques pour le recrutement 2022.

Monsieur le Proviseur explique le processus de recrutement des résidents en vigueur jusqu'à cette année : lorsqu'ils n'étaient pas déjà présents sur le territoire, les professeurs résidents devaient au préalable effectuer une période de 3 mois en contrat local pour être éligible au statut et à la rémunération des résidents. Le tribunal administratif de Nantes a jugé ce recrutement différé illégal et l'AEFE s'est engagée à ne plus recruter de résident à recrutement différé.

Un représentant des enseignants du 2nd degré- liste Intersyndicale exprime son inquiétude quant au mouvement à venir estimant qu'il sera difficile voire impossible de recruter des personnels titulaires de l'Education Nationale.

8. Travaux (information)

Pendant les vacances de février, des travaux seront engagés : le Lycée prendra en charge la réfection du mur de clôture et la réalisation du trottoir extérieur. L'APE, quant à elle, fera réaliser le pavage à l'intérieur des T-Walls.

Concernant le pôle sportif et culturel, une mission de la maîtrise d'œuvre a eu lieu du 7 au 10 février 2022. La fin des travaux est prévue pour le mois de juin 2022. La partie vestiaire sera réalisée pendant l'été.

Monsieur le Proviseur rappelle les différents événements à venir :

- 16 février : cross des CM

- 16 février : finale Ambassadeurs, Ambassadrice en Herbe
- 18 février : Carnaval du Primaire
- 12 mars : Kermesse de l'APE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance	Le secrétaire adjoint	Le président
Karine LEFEBVRE	Erwan BERTHO	Bruno ASSELIN

LYCEE LA FONTAINE
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
640 avenue du Fleuve Niger PL040 | BP 529 Niamey NIGER | Tél. : +227 20 72 21 63 | Fax : +227 20 73 42 43 | www.lfniamey.fontaine.ne